

**MAIRIE DE PRESENTEVILLERS 25550**

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
15 DECEMBRE 2010**

PRÉSENTS : Mesdames : IVANEZ Josiane, LEGRAND Éliane, VINCENZI Nathalie  
Messieurs : DUGAS Bernard, JACOTTET Daniel, MATHIEU Philippe, MILLOT Mikaël,  
VUILLEMIN Alain, PETETIN Benoît

Absents excusés : SCHORI Maxime,  
FENAUX Anne-Laurence donne procuration à VINCENZI Nathalie

M. le Maire propose d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour :  
Changement de dénomination de l'Association Léo Lagrange : accord du conseil à l'unanimité.

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 3 NOVEMBRE 2010**

VOTE : pour à l'unanimité

**ETABLISSEMENT LEO LAGRANGE**

Par délibération du 12 octobre 2004, le Conseil Municipal a confié à l'établissement Régional Léo Lagrange Grand EST (Saint-Dié des Vosges) :

- la gestion des activités de la structure d'accueil périscolaire
- la gestion des activités du centre de loisirs

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, Leo Lagrange **Centre** EST (66 cours TOLSTOÏ 69627 Villeurbanne cedex) continue l'activité de Léo Lagrange Grand Est.

Le conseil municipal valide ce changement de structure et donne au Maire l'autorisation de signer la convention annuelle.

**CONVENTION DE PROSPECTION POUR SONDAGE DES SOLS**

GDFC (Holcim / Eurovia) exploite la carrière de sa filiale, la société Barbier, et recherche pour satisfaire les besoins du marché en granulats un nouveau gisement capable de répondre aux exigences qualitatives de la demande tout en réduisant les nuisances de son exploitation sur l'environnement.

La commune de Présentevillers est propriétaire de plusieurs terrains aux: « Bois sur le Rampeux »( parcelles B407 à B411)

La société GDFC est prête à envisager un contrat de fortage avec la commune, mais souhaite préalablement vérifier la faisabilité de valorisation des terrains en carrière par la réalisation de diverses études (écologique, reconnaissance de gisement et niveau de qualité de la roche).

La commune a reçu un projet de convention de la société GDFC concernant une étude des sols pour s'assurer de l'existence d'un gisement de granulats sur les terrains désignés.

M. le Maire lit la convention et la soumet au vote :

7 voix Pour : IVANEZ Josiane, LEGRAND Éliane, VINCENZI Nathalie, FENAUX Anne-Laurence

DUGAS Bernard, JACOTTET Daniel, VUILLEMIN Alain.

3 voix Contre : MATHIEU Philippe, MILLOT Mikaël, PETETIN Benoît.

**PLATEAUX DU HAUT - MODIFICATION DU POS**

Il conviendrait d'utiliser la procédure de modification du Plan d'Occupation du Sol de l'article L123-19 du code de l'urbanisme pour permettre une extension sur le site des « Hauts Plateaux », pour :

- assurer la continuité d'une offre de terrains à bâtir répondant aux demandes réitérées d'installation de ménages,
  - permettre si nécessaire l'installation de commerces et artisans en complément de l'habitat,
  - engager, sans attendre, une politique d'aménagement et de développement du village cohérente et durable.
- Les conditions d'organisation et d'intégration d'un nouveau quartier au reste du village seront définies au cours de cette procédure. Elles seront ensuite intégrées dans le futur Plan Local d'Urbanisme.

Après en avoir, délibéré, le conseil municipal envisage d'engager une modification du Plan d'Occupation du Sol, et charge le Maire de mettre en œuvre cette procédure conformément aux dispositions du code de l'urbanisme. VOTE : pour à l'unanimité

M. le Maire présente le devis relatif à la modification du POS : Cabinet RUEZ Géomètre  
Expert : 3690 €HT VOTE : pour à l'unanimité

### **ONF : assiette et destination des coupes 2011**

#### Destination des coupes 2011 :

Parcelles 4r : éclaircissement pour ensemencement naturel

VOTE : pour à l'unanimité

L'exploitation du bois d'affouage sera réalisée par les affouagistes eux-mêmes sous la responsabilité des trois garants suivants : JACOTTET Daniel, VUILLEMIN Alain, VINCENZI Nathalie

### **DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Un appartement s'est vendu : 14 grande rue La commune ne préempte pas

### **DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Collège A. Boulloche de Bart : 4 voyages sont prévus qui concernent 11 élèves au total

1) Proposition de 75 € (même somme que les communes du RPI Dung, Allondans)

Contre : 3 PETETIN Benoît, MATHIEU Philippe, VUILLEMIN Alain

Abstention : 3 VINCENZI Nathalie, LEGRAND Eliane, MILLOT Mikaël

Pour : 4 DUGAS Bernard, JACOTTET Daniel, IVANEZ Josiane, FENAUX Anne-Laurence

2) Proposition de 40 € (comme les années précédentes)

Contre : 0

Abstention : 2 VINCENZI Nathalie, LEGRAND Eliane,

Pour : 8 DUGAS Bernard, JACOTTET Daniel, IVANEZ Josiane, FENAUX Anne-Laurence  
PETETIN Benoît, MATHIEU Philippe, VUILLEMIN Alain, MILLOT Mikaël

Le conseil vote une subvention de 40 € par élèves

AFPAD (Aide aux familles et personnes âgées) : refus du conseil à l'unanimité

### **DIVERS**

Vœux de la municipalité : Mardi 11 janvier 2010 à 18 heures Salle d'évolution de l'école.

La secrétaire de Séance  
Mikaël MILLOT  
Le 15 12 2010